

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 4 (1859)
Heft: 18

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale : réunion annuelle de 1859, à Schaffouse,
les 3, 4 et 5 septembre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Réunion annuelle de 1859, à Schaffhouse, les 3, 4 et 5 septembre.

Le 3 septembre, la bannière fédérale est arrivée à Schaffhouse ; partie de Lausanne la veille, sous l'escorte d'une trentaine d'officiers vaudois, elle reçut à son passage à Zurich l'accueil le plus empressé de la section de cette ville. Le soir à la gare on offrit courtoisement aux membres de la délégation vaudoise le vin d'honneur, et le lendemain matin les officiers zuricois, musique en tête, vinrent les chercher à l'hôtel Bauer pour les conduire au beau local du Baugarten, où une table des mieux servie et couverte de vins de choix, les attendait sous le nom de *frugal déjeûner*. Le président de la section zuricoise, M. le conseiller d'Etat Hagenbuch, souhaita la bienvenue aux invités par un toast bien senti au comité central fédéral et au canton de Vaud, toast auquel le secrétaire du comité central, capitaine Le-comte, répondit par un autre à la bannière fédérale et au canton de Zurich.

Zuricois et Vaudois se rendirent tous ensemble à la gare, avec musique et bannière déployée, pour prendre le train de Schaffhouse. Arrivés à 4 $\frac{1}{2}$ heures, au lieu de la fête, ils y furent reçus par le comité central et par le joli corps des cadets schaffousois, qui, après la cérémonie habituelle du vin d'honneur, conduisirent les arrivants à leur quartier de la Couronne. Les rues de Schaffhouse, toutes pavées de verdure et de drapeaux, d'arcs de triomphe et d'inscriptions patriotiques, annonçaient que la réunion de la Société militaire fédérale sur ce point de notre extrême frontière était l'occasion d'une vraie fête nationale, à laquelle toute la population prenait part.

Le même soir, de 5 à 9 heures, eut lieu la séance des délégués cantonaux pour fixer les tractanda des jours suivants, puis des réunions intimes se formèrent dans les beaux jardins du Casino, où chacun s'occupa de renouveler les connaissances des écoles et camps antérieurs, et de contracter de nouvelles amitiés.

Le dimanche 4, au matin, les diverses armes siégèrent séparément pour préparer les propositions à soumettre à l'assemblée générale du lendemain ; puis l'après-midi, promenade à Lauffenbourg, où, le soir, un spectacle des plus remarquables fut offert aux nombreux spectateurs par l'illumination de la chute du Rhin.

Le lundi, grand jour de la fête, la diane, sonnée par l'excellente musique de Schaffhouse, appela de bonne heure les officiers sur la place artistement décorée du *Herrenacker*, où eut lieu, conformément au programme, la remise du drapeau au comité central de Schaffhouse par le comité central de Lausanne. En se séparant de ce précieux dépôt, le vice-président du comité central sortant, M. le colonel Delarageaz, rappela les souvenirs patriotiques qui rattachaient Schaffhouse et Vaud à la Confédération et exprima la ferme assurance qu'à la frontière du nord comme à celle de l'ouest, la bannière de la Société serait une gardienne vigilante de notre indépendance et de nos libertés. M. le commandant Rauschenbach répondit par une chaleureuse allocution, qui fit également une vive impression sur les assis-

tants. Puis le cortège se forma pour se rendre à l'Eglise de St-Jean. Environ 400 officiers y figuraient, parmi lesquels MM. les colonels fédéraux Delarageaz, Ott, Letter; MM. les lieutenants-colonels Philippin, Allioth, Gautier, Wolf, Fonjallaz, un grand nombre de commandants et de majors. Des délégations des autorités cantonales et municipales de Schaffhouse honoraient aussi le cortège de leur présence.

La séance générale dura de 8 heures du matin à 2 heures de l'après-midi et fut remplie par d'intéressantes discussions. M. le commandant Rauschenbach l'ouvrit en prononçant le discours officiel d'usage, et en faisant connaître et distribuer la liste des tractanda, résultant des diverses réunions préparatoires. Voici un court résumé des délibérations :

MM. le commandant Kolb et major Walder sont désignés comme scrutateurs.

MM. le commandant Roguin et major Pestalozzi comme interprètes.

M. le président donne lecture du rapport de gestion du comité, annonçant entre autres la formation de nouvelles sections dans les cantons de Valais, Tessin, Fribourg, Appenzell-Int.

M. le lieut.-colonel Gautier présente un rapport, accompagné de plans, sur les fortifications de St-Maurice, démontrant clairement l'importance militaire de ce défilé, le peu de valeur des ouvrages construits jusqu'à ce jour par défaut de ressources financières, et la nécessité de les renforcer, entre autres par deux ouvrages sur chaque rive du Rhône.

L'assemblée a écouté la lecture de ce travail, aussi intéressant qu'instructif et venant d'un officier des plus compétents, avec une attention qui montre tout l'intérêt qu'éveille parmi les officiers suisses la question de la défense nationale par le moyen des fortifications. Espérons que les vœux de M. le lieut.-colonel Gautier trouveront le même accueil parmi ceux qui tiennent les cordons de la bourse et qu'on examinera une fois sérieusement et avec ensemble cette vaste question des points à fortifier.

Le comité annonce qu'il a prolongé les pouvoirs à M. le colonel Fogliardi pour l'examen de la 2^{me} question du concours de l'année écoulée, et qu'un prix de 150 fr. a été décerné à M. le major d'Erlach pour son mémoire sur le rôle des milices suisses en 1799.

Quant aux questions pour l'année courante, l'assemblée, après avoir pris connaissance des propositions des diverses armes et d'une lettre du Département militaire fédéral, qui conseille deux questions : organisation de la landwehr et organisation des corps de cadets, fixe les trois questions suivantes :

1^o Comment notre landwehr doit-elle être organisée, armée et équipée ?

2^o L'introduction des canons rayés est-elle nécessaire en Suisse ?

3^o Comment doit-on, en campagne, parer aux pertes dans les unités tactiques ?

Une proposition de M. le lieut.-colonel Gautier, demandant comme question de concours un *carnet d'officier en campagne*, et à l'appui de laquelle il soumet un spécimen très bien conçu d'un officier genevois, M. le capitaine Vivian, reste en minorité et sera proposée l'année prochaine.

A l'occasion de la 2^{me} question, l'assemblée a entendu quelques explications sur les canons rayés de M. le colonel Delarageaz et de M. le major d'Erlach. Les dessins que nous donnons dans notre numéro de ce jour et un projectile de canon rayé, ramassé sur le champ de bataille de Solferino, ont été mis sous les yeux des assistants.

Puis est venue la grave question des réformes dans l'habillement et l'équipement de l'armée fédérale, qui a amené une longue discussion. On nous permettra d'être sobre de détails à cet égard, car, ainsi que l'a fait très justement observer un orateur, il y a maints sujets plus instructifs sur le chantier que celui-là.

Un modèle vivant de sergent-major d'infanterie, en tunique, casquette, ceinturon noir, sans épaulettes ni galons, présenté par la section de Zurich pour être recommandé aux Chambres fédérales, n'a pas obtenu grande faveur; aussi cette proposition, combattue à divers points de vue par des officiers bernois, vaudois, neuchâtelois, a-t-elle été courtoisement retirée par son auteur. En fin de compte, les décisions suivantes ont été prises pour être recommandées à l'autorité fédérale :

- 1^o La capote et la petite veste sont insuffisantes comme tenue;
- 2^o Introduction de la tunique pour toutes les armes, en remplacement du frac et de la petite veste;
- 3^o Introduction de la buffleterie noire;
- 4^o Une coiffure plus légère;
- 5^o Marques distinctives pour les officiers en tenue de quartier;
- 6^o Bayonnette-yatagan à la place du système actuel.

Des rapports devaient être présentés par les sections de Schwytz, de Genève, de Thurgovie et de Soleure sur l'organisation militaire de leurs cantons respectifs. Les deux derniers seulement sont arrivés; l'assemblée décide qu'ils seront transmis aux deux feuilles militaires de Bâle et de Lausanne.

Rapport de M. le commandant Meyer sur les comptes de l'année écoulée, dont le règlement est ajourné jusqu'à complément de quelques rubriques arriérées.

Fixation du subside annuel à 1 fr. 50 c. et du subside ordinaire aux deux feuilles militaires.

Genève ayant demandé la réunion pour l'année prochaine, l'assemblée se range à cet avis. Sont désignés pour le comité central MM. le général Dufour, président; lieutenant-colonel Gautier, vice-président; X....., secrétaire. Il est décidé à l'occasion de la démission de M. le caissier Walthardt, de prendre dorénavant le caissier au siège du comité central. M. le capitaine Chauvet, à Genève, est désigné en cette qualité pour l'année courante.

M. le major Pestalozzi recommande à l'assemblée un modèle de recueil de chants dont il avait été précédemment fait mention.

Pour terminer, des remerciements sont votés par acclamations au président.

Après la séance le cortége se reforma dans l'ordre d'arrivée et se rendit au déjeuner préparé au Casino.

Une promenade au fort du Munoth devait avoir lieu l'après-midi, mais la pluie l'a empêchée.

Dans la soirée, a eu lieu à la caserne le grand banquet, animé d'une franche cordialité et de bon nombre de toasts, portés entr'autres par MM. Rauschenbach, Debrunner, Delarageaz, Philippin, Ott, ainsi que par les invités civils MM. Böschenstein, Schenk, Peyer-im-Hof. Le banquet fut interrompu par le défilé du cortège historique, composé par les habitants de la ville et tout particulièrement par les jeunes gens des écoles. C'était là le bouquet de la jolie réception offerte aux officiers par leurs aimables hôtes. Toute l'histoire de Schaffhouse ancienne et moderne passa ainsi sous leurs yeux. En tête marchaient des Celtes revêtus de peaux de bêtes et les pêcheurs et bateliers de l'époque antique ; puis des chevaliers et des moines de l'époque du comte Eberhard de Nellenburg. Sa femme, la comtesse Ida, figurait comme supérieure du couvent de Sainte-Agnès, suivie d'une troupe de charmantes jeunes nonnes ; puis deux guerriers du milieu du XV^{me} siècle, portant sur leurs épaules le beffroi du château de Balm ; enfin, les Schaffousois revenant de Grandson avec leur bannière. L'entrée de leur ville dans la Confédération qui s'ensuivit bientôt était aussi représentée ; deux petits anges en portaient l'emblème suivi du Guillaume Tell et des écussons des onze autres cantons.

Enfin, des costumes et des types de temps plus modernes fermaient la marche, tous allègres et plus ou moins caricaturés, chacun remplissant son rôle avec une grâce parfaite.

Le lendemain, les bateaux à vapeur et le chemin de fer emmenaient les membres de la Société, pleins de gratitude pour la manière fraternelle dont leurs camarades de Schaffhouse les avaient accueillis. Au sifflet de la vapeur et au bruit des rails, se mêlerent longtemps les cris : *au revoir ! à Genève !*

LES CANONS RAYÉS FRANÇAIS ET LEURS PROJECTILES.

Un officier autrichien fait la description suivante du canon rayé pris à Magenta par les chasseurs impériaux. Nous la traduisons d'un journal allemand :

« Ce canon, que je viens de voir à Vérone, a la forme de notre six livres ; le diamètre de l'âme est le même, environ 40 lignes. La largeur est plus grande que celle de nos canons, environ 4 pieds 4 pouces. La pièce est travaillée extrêmement légère, et les ferrures ont toute la finesse française. Sous l'essieu antérieur pend un petit seau en fer, qui est toujours plein d'eau, car la pièce doit être lavée après chaque deux ou trois coups. Le canon lui-même est en bronze, de même longueur que notre six, mais avec des anses semblables à celles de nos grosses pièces.

» Les rayures de l'âme, que j'ai soigneusement examinées et mesurées, sont très unies et arrondies. Il y en a six, d'environ 8 lignes de largeur sur 4 de profondeur ; l'espace entre les deux rayures est aussi de 8 lignes environ. On amorce avec une étoupiille à friction. Le grain de lumière est de cuivre rouge, comme dans nos canons.

» La volée de la pièce porte le nom : *le Vincent* ; sur le premier renfort, on lit les mots : *Douai, 11 septembre 1858* ; sur le second renfort, le poids : *332 kilo*, et sur les sus-bandes : *11^e C^{ie}, Besançon*. La pièce a une double hausse, une or-